

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	45 (1916)
Heft:	12
Artikel:	Au sujet de la négligence à apprendre un métier [suite et fin]
Autor:	Zimmermann, Jules
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1038842

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au sujet de la négligence à apprendre un métier

(Suite et fin.)

Le problème est des plus délicats. La solution n'en est pas facile, d'abord parce qu'un moyen direct, tel que l'apprentissage obligatoire, ne peut être appliqué. Il ne reste que des moyens indirects : moyens d'enseignement, propagande, secours, etc.

Citons les plus efficaces :

- 1^o Instruction des écoliers ;
- 2^o Introduction des cours de travaux manuels ;
- 3^o Distribution en masse d'une petite brochure populaire sur la nécessité de l'apprentissage ;
- 4^o Rétablissement de l'examen patronal et installation d'ateliers d'apprentissage.

Voulons-nous que la jeunesse se consacre plus facilement aux métiers ? Si oui, notre premier devoir est de réveiller en elle le plus tôt possible l'intérêt pour le métier et après l'intérêt viendront le goût et l'amour de la profession choisie. Plus ils approchent de l'émancipation, plus les grands avantages d'un métier bien appris doivent être imprimés dans l'esprit des écoliers. Il s'agit de leur démontrer que le métier est un art, capable de donner l'aisance aux plus pauvres, pourvu qu'ils le veuillent. On peut aussi suggérer aux écoliers le respect du travail manuel par des exemples. Que l'instituteur attire l'attention de ses élèves sur les objets qui les entourent. Qu'il leur explique, par exemple, les différentes phases de la fabrication d'un livre, d'une table, d'un banc d'école, etc. ; qu'il leur explique la coupe des arbres dans la forêt, la taille du bois à la scierie, le traitement de celui-ci par le menuisier et par le tourneur jusqu'à l'achèvement d'un objet ou d'un meuble. Qu'il les rende attentifs encore au travail que coûte une rampe d'escalier ; qu'il les conduise en esprit dans les mines, pour leur expliquer l'extraction de la houille et d'autres minéraux, le fonctionnement des hauts-fourneaux ; qu'il les entretienne ensuite sur le travail des serruriers et des maréchaux. Qu'il leur fasse encore la biographie d'un vaillant artisan qui, par son travail, son application, sa persévérance, s'est acquis la fortune et la célébrité.

Ce sont là quelques exemples, pris entre cent, des nombreux procédés d'initiation professionnelle dont disposent les éducateurs.

Mais l'introduction des cours de *travaux manuels avec exercices pratiques* qui seraient donnés aux élèves plus âgés, pendant les longues veillées d'hiver, à l'instar de ce qui se fait dans bon nombre de grandes villes, tant de Suisse que de l'étranger, serait encore plus efficace. Les travaux de cartonnage, de menuiserie et de sculpture notamment, semblent tout indiqués pour réveiller dans la jeunesse le goût et l'amour d'une profession ; l'essentiel, c'est que ces travaux soient enseignés par un maître capable et selon une bonne méthode.

Il est opportun d'ajouter ici quelques mots quant au rôle que nous voudrions voir jouer par la maison paternelle. Ce sont les parents qu'il faut gagner à la cause. Il s'agit de les convaincre que le meilleur héritage qu'ils peuvent laisser à leurs enfants, c'est de leur assurer un avenir par un bon apprentissage aussitôt après la libération de l'école. Une fois les parents gagnés, la situation sera vite améliorée. C'est l'enseignement des parents qui fait surtout défaut. Quels sont les moyens les plus efficaces pour combler cette lacune ? Encore une question à laquelle il n'est pas facile de répondre.

Une brochure courte, de style clair, qui serait remise aux écoliers avant leur émancipation aurait probablement du succès. Cette brochure aurait pour but de rendre parents et enfants attentifs aux fâcheuses conséquences qu'entraîne la négligence à apprendre un métier. Tous les côtés avantageux du travail professionnel seraient mis en lumière et les objections courantes, réfutées. Un petit appendice donnant la liste des métiers les plus recommandables, avec la durée de l'apprentissage, compléterait la plaquette. Sur la proposition de la Commission scolaire de Zurich, la Direction de l'Instruction publique de ce canton a publié une de ces brochures sous le titre : *Wegleitung zur Wahl eines Berufes für Schüler in den letzten Schuljahren.* (Guide pour le choix d'une profession, pour écoliers, pendant les dernières années d'école.) Le même sujet est traité dans le № 1 de la Bibliothèque suisse des Arts et Métiers : *Le choix d'une profession. Die Wahl eines Berufes.* Ces deux brochures ne peuvent qu'être chaudement recommandées. Il y a là, nous semble-t-il, une excellente propagande à entreprendre. Peut-être alors moins de parents laisseront-ils le sort et l'avenir de leurs enfants entre les mains du hasard.

Le travail combiné des parents, des instituteurs, de l'inspecteurat des apprentissages serait sans contredit l'idéal ; mais, nous l'avons déjà dit, il manque encore trop souvent aux premiers la conviction. C'est pourquoi instituteurs et inspecteurs se feront un devoir, dans l'intérêt de la popula-

tion en général, de redoubler d'efforts, afin que notre jeunesse se persuade davantage de l'importance du travail professionnel.

Un quatrième moyen d'encourager les jeunes gens à faire un apprentissage, c'est de *secourir les apprentis pauvres*.

Notre canton, il est vrai, possède un nombre respectable de fondations d'apprentissage (voir rapport de la Direction de l'Instruction publique de 1912, pages 68-69). Ces institutions exercent une heureuse influence dans la question qui nous occupe. Mais, d'autre part, ces fondations sont très irrégulièrement réparties entre les différents districts. En tout premier lieu, les communes devraient payer à leurs ressortissants pauvres, vraiment décidés à se créer une situation professionnelle, les frais d'un apprentissage, ou tout au moins leur en faire l'avance, pour autant qu'il n'y a pas d'autre voie pour arriver au but. On nous objectera peut-être que beaucoup de communes sont déjà si obérées par les charges de leurs indigents qu'il leur serait difficile de consacrer des fonds à aider des apprentis. Nous répondrons qu'il vaut mieux se préserver d'un mal, pour ne pas avoir à secourir plus tard des misères qu'on aurait pu éviter. En d'autres termes, il est préférable d'assurer aux jeunes gens un avenir certain par un apprentissage sérieux, que de les laisser s'aventurer sans but dans la vie où, trop souvent, la pauvreté et la misère les attendent. Dans ce dernier cas, c'est de nouveau la commune qui, la première, est mise à contribution. Plus il y aura de professionnels, plus diminuera le paupérisme.

Le payement de l'apprentissage d'un ressortissant pauvre, mais travailleur et sérieux, ne sera pas un capital perdu; il produira des intérêts, si ce n'est toujours, du moins dans la plupart des cas.

Que les sociétés de bienfaisance, elles aussi, songent aux apprentis dans la répartition de leurs largesses.

L'organisation d'une commission dite de protection de la jeunesse, dans les communes de la campagne, serait aussi d'une grande utilité. Cette commission serait constituée par le curé, l'instituteur et un membre du conseil communal. Elle se réunirait avant les émancipations d'élèves et remettrait à tous les écoliers, à la fin de l'année scolaire, une brochure sur l'importance de la vocation et les avantages du travail professionnel. Cette mission pourrait être, éventuellement, assumée aussi par l'administration des pauvres de la commune.

Par le rétablissement des examens pour patrons et du certificat de capacité, nous n'entendons pas ressusciter l'ancien système du moyen âge, qui défendait aux employeurs non examinés de s'établir. Ce serait contraire à notre légis-

lation qui prévoit la liberté du commerce et de l'industrie. L'examen que nous préconisons aurait uniquement pour but de confier la formation d'apprentis aux seuls patrons dont les capacités seraient prouvées. On assurerait ainsi la bonne éducation professionnelle des artisans des générations futures. Cette méthode se pratique en Allemagne ; elle constituerait le complément naturel de nos examens d'apprentis. Elle mettrait à couvert maints patrons dans le cas d'échec de leurs apprentis.

La réglementation définitive des questions des certificats de capacité et des examens d'apprentissage ressortira de la future législation fédérale sur les Arts et Métiers, basée sur l'obligation du syndicat professionnel. Mais elle se fera encore attendre bien longtemps.

Etant donné le petit nombre de patrons qui engagent des apprentis, étant donné aussi que ce nombre diminuerait encore si l'on exigeait du patron un certificat de capacité, il serait utile de compléter notre Technicum, en y annexant des ateliers destinés à former des apprentis des métiers les plus en vogue. Le prix de l'apprentissage y serait assez modeste pour permettre aux familles peu aisées d'y envoyer leurs enfants capables de faire un apprentissage sérieux. Cette proposition paraîtra peut-être quelque peu audacieuse. Et, cependant, il ne nous reste guère d'autre voie pour arriver au but.

Combien de jeunes gens sont perdus pour les métiers parce qu'ils ne trouvent pas les patrons de la profession qu'ils désirent embrasser.

Les ateliers d'apprentissage du Technicum ont, en outre, l'avantage signalé d'enseigner aussi aux élèves, avec la pratique essentielle, la théorie, qui, elle aussi, a son importance.

Nous verrions, dans le même ordre d'idées, avec plaisir, compléter le programme uniquement théorique des écoles de perfectionnement obligatoires dans notre canton. Qu'on y ajoute l'enseignement de quelques branches pratiques : notamment la technologie, le calcul du prix de revient, la comptabilité, indispensables aujourd'hui.

Nous croyons avoir indiqué les raisons principales du peu de goût de nos jeunes gens pour l'apprentissage d'une profession, et les moyens propres à y remédier. Il s'agit, d'autre part, de dissiper les fausses opinions que l'on se forme sur l'avenir des métiers, et, d'autre part, de ne rien négliger pour encourager la jeunesse à apprendre une profession.

Pour vaincre cette antipathie de l'apprentissage, il faut

l'union de tous les efforts ; maison paternelle, école, patronage, autorités, institutions officielles, sociales ou d'utilité publique, doivent travailler la main dans la main, et rester, par l'entremise d'une direction ferme et prudente, en contact continual. Lorsque cette union, en vue d'un travail commun, sera réalisée, un grand pas vers le progrès sera fait, pour le bien de la jeunesse et la prospérité de notre cher canton de Fribourg.

Jules ZIMMERMANN.

MERCY¹

Seules dans l'ancestrale tour,
Les cloches rythmant leur prière,
Dans cette ville antique et fière,
Ont salué notre retour.
Sur les donjons et les murailles
Point de guetteurs, d'arquebusiers,
Prêts pour les combats meurtriers.
La cité n'est plus aux batailles !

De ce canon qui tonne au loin, sans trêve,
L'écho lointain aurait-il pu troubler
Ton doux sommeil, Romont, et réveiller
La rude ardeur qui fut jadis ta sève ?
Non ! je ne vois surgir de ton Passé,
Que ce qui fut grand et beau dans ton âme,
Et c'est ton cœur de preux que l'on acclame
Car dans la Paix, vaillant il est resté.
Gloire à tes fils, très noble citadelle ;
En ce beau jour, nous leur tendons la main,
Ils ont malgré l'Avenir incertain,
Pour nous fêter, voulu te faire belle.
A ceux à qui tu confias la garde
Des doux trésors que l'on prodigue ici,
A pleine voix nous redisons : « Merci ».
Sous le ciel clair de Mai qui nous regarde.

Un flot d'amis nombreux anime cette enceinte ;
Beaucoup sont accourus pour fêter l'étendard
Dont le champ noir et blanc s'offre à notre regard.
Et, depuis ce matin, la soie unie et sainte,
De l'emblème idéal, ouvre ses plis soyeux.

¹ Dédié aux généreuses Autorités romontoises, aux dévoués *Organisateurs* et aux *Aimables Invités* de la Réunion pédagogique.